

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 13 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 11

REPRESENTÉS : 6

ABSENTS : 2

VOTANTS : 17

PRÉSENTS : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme FIOT Nathalie, M. GAIGEARD Dominique, M. JACQMIN Philippe, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. POUPARD Dominique, M. ROUILLON Gérard, Mme SALMON Karen, M. TISSOT Yves

EXCUSÉS : Mme DELORME Julie (*pouvoir à M. ROUILLON Gérard*), Mme HEUZE Jacqueline (*pouvoir à M. COUROUSSÉ Gilles*), M. LE CALOCH Christian (*pouvoir à M. JACQMIN Philippe*), Mme MONNIER Sarah (*pouvoir à Mme FIOT Nathalie*), M. VICET Régis (*pouvoir à M. POUPARD Dominique*), Mme WEILAND Coralie (*pouvoir à Mme SALMON Karen*)

ABSENTS : M. ROPTIN Michel, Mme TEMPLE Aurélie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUILLON Gérard

2025_26 – Jury d’assises 2026 – Tirage au sort

En application de la loi et du Code de procédure pénale, il est demandé de bien vouloir procéder au tirage au sort de personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2026.

La répartition du nombre total de jurés pour la Commune de Marsac-sur-Don s'élève à 1. Toutefois, le nombre de noms à tirer au sort doit être triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2026.

Vu le Code de procédure pénale, notamment les articles 254 à 264 ;

Vu la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 telle qu'arrêtée par l'INSEE pour chaque arrondissement et la répartition du nombre total de jurés par commune au sein de chacun des arrondissements, en fonction de la population municipale ;

Vu la liste électorale ;

Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal procède à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée. Son tirés au sort :

N° de page	N° de ligne	Nom, Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
17	13	PERRIGAUD Alain Jean Emile	2, La Fontaine 44170 MARSAC-SUR-DON	Né le 20/01/1959 A NOZAY (44)
19	2	RICORDEL Jean-Paul	19, La Vallée 44170 MARSAC-SUR-DON	Né le 03/10/1978 A NANTES (44)
5	20	CHEVILLARD Madeleine Léone Marie Claire	8 impasse Hector Berlioz 44170 MARSAC-SUR-DON	Née le 03/09/1950 A MARSAC-SUR-DON (44)

Extrait certifié conforme,

Fait à MARSAC-SUR-DON, le **24 JUIN 2025**

Le Maire,

Hervé de TROGOFF



Le Secrétaire de séance,
Gérard ROUILLON

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **24 JUIN 2025**
- la transmission au contrôle de légalité le **24 JUIN 2025**